

# CE QU'IL FAUT FAIRE AVANT DE SIGNER UN CONTRAT DE FINANCEMENT

*Crédit à la consommation : quelles informations avant de signer un contrat de financement ?*

Avant de signer le contrat, le consommateur doit examiner en détail le **formulaire SECCI - Standard European Consumer Credit Information** -(informations européennes basilières sur le crédit au consommateurs) qui contient toutes les informations importantes **pour l'évaluation de la proposition de financement**, et qui doit être remis par le prêteur ou l'intermédiaire avec lequel on entre en contact.

Toutes les informations trouvées en ligne, dans les publicités ou sur les documents dans l'agence du prêteur sont des **informations standard** qui peuvent être **très différentes de celles qui seront ensuite appliquées au prêt effectivement demandé**. En effet, le formulaire SECCI décrit brièvement toutes les **caractéristiques spécifiques du prêt** dont le consommateur a besoin :

- le montant du prêt
- la manière dont le prêt sera utilisé
- tous les frais appliqués et le coût total du prêt
- le nombre et le montant des échéances
- la durée du plan de remboursement
- le montant total dû
- le TAN et le TAEG
- les services annexes
- les assurances obligatoires
- tous les droits des consommateurs.

Sous la rubrique "**coût total du prêt**", on trouve, exprimée en euros, la somme de tous les frais appliqués au prêt et des intérêts. Si la valeur semble élevée, surtout pour les prêts de longue durée et d'un montant élevé, il faut se rappeler qu'il s'agit du coût d'un service financier qui dure plusieurs années.

## TAEG - Taux annuel effectif global

Pour comprendre le coût d'un prêt, le consommateur doit examiner le **TAEG - Taux Annuel Effectif Global** - qui exprime **en pourcentage le coût total du crédit à supporter par le consommateur**, y compris les intérêts et tous les autres frais liés à l'utilisation du crédit. Par exemple, si le TAEG est égal à 6 %, tous les coûts annuels liés au prêt (à l'exception des éventuels frais de notaire) seront égaux à 6 % de la somme perçue, compte tenu également de la durée du prêt. Grâce au TAEG, le consommateur peut évaluer le prêt le plus avantageux (c'est-à-dire celui dont le TAEG est le plus bas).

## TAN - Taux Annuel Effectif Global

L'autre indicateur que le consommateur doit prendre en compte est le **TAN - Taux Annuel Nominal**, qui indique exclusivement **le taux d'intérêt, toujours en pourcentage et sur une base annuelle, que le consommateur paiera au prêteur pour le montant du prêt**. Contrairement au TAEG, il n'exprime pas le coût global du prêt, de sorte qu'un prêt avec un **TAN nul peut avoir un TAEG supérieur à zéro**, par exemple pour les frais accessoires, les charges et les commissions. Une comparaison portant uniquement sur le TAN peut donc être trompeuse.

**ATTENTION !** Lorsque les gens parlent de prêts à taux d'intérêt unique, ils ne se réfèrent souvent qu'au TAN, car il est presque impossible de n'avoir aucun coût puisque les taxes sont également incluses dans le TAEG. Il convient donc de vérifier à la fois le TAN et le TAEG et, lorsque l'on parle de prêt sans intérêt, de faire attention à celui auquel on se réfère.

Outre les coûts, **les informations contenues dans le formulaire SECCI décrivent exactement le prêt.** Pour savoir si le prêt est adapté à ses besoins, le consommateur doit vérifier que:

-la somme perçue est suffisante pour **couvrir ses besoins**, car certains prêts exigent le paiement de frais à l'avance ;

-**la mensualité est inférieure à son salaire mensuel**, sans tenir compte des dépenses mensuelles du ménage ou des remboursements d'autres achats ou emprunts ;

-**les modalités d'utilisation du prêt sont cohérentes** avec les dépenses à financer et **les services annexes utiles** à ses besoins

-les assurances demandées ou proposées sont effectivement **utiles pour couvrir les éventuels risques** futurs de sa famille.

Pour en savoir plus, vous pouvez regarder la vidéo "[Eye on Choices. 3° episodio - Il credito al consumo](#)" sur la [plateforme web L'Economia per tutti](#), Banca d'Italia per l'Educazione Finanziaria.